

Rétributions & contributions AFMPS – ACTIVITÉS DE MINIMISATION DES RISQUES – Demande d’approbation d’activités additionnelles de minimisation des risques pour un médicament à usage humain

Base légale

Loi portant modification de la Loi du 20 juillet 2006 relative à la création et au fonctionnement de l'AFMPS et portant diverses autres dispositions relatives au financement de l'AFMPS.

Montants applicables au 1er janvier 2022 (indexation)

Demande initiale (redevance divisée entre les différents titulaires par le nombre de titulaires s'il y en a plusieurs)	6.800 €
Demande de modification (redevance divisée entre les différents titulaires par le nombre de titulaires s'il y en a plusieurs)	2.266,67 €
Médicament dont le produit de référence a déjà un RMA approuvé	2.266,67 €
Lettre d'information	2.266,67 €

Paiement

Ces montants doivent être versés au numéro de compte 679-0021942-20 de l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

code IBAN : **BE28 6790 0219 4220**

code BIC/Swift : PCHQBEBB